

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1874.

---

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1874 (1).

---

### AMENDEMENTS.

*Amendements proposés par M. le Ministre de l'Intérieur.*

ART. 75.

Augmenter de 4,600 francs, le crédit de l'art. 75 du budget : Personnel des deux universités de l'État, en le portant ainsi de 764,680 francs à 769,280 francs.

---

ART. 76.

A la colonne des charges extraordinaires et temporaires, inscrire une somme de 38,000 francs au lieu de la somme de 23,000 francs.

Il s'agit uniquement de porter au budget de 1874 la totalité de la somme de 30,000 francs, destinée à l'organisation des cours pratiques de microscopie, que le Gouvernement comptait d'abord répartir par moitiés de 15,000 francs sur les deux exercices 1874 et 1875.

---

ART. 93<sup>bis</sup>.

Frais de rédaction du 7<sup>e</sup> rapport triennal sur l'État de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (par rappel du budget de 1873). . . . fr. 10,000

Charges  
extraordinaires

ART. 103<sup>bis</sup>.

Frais de rédaction du 10<sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (par rappel du budget de 1873). . . . fr. 10,000

---

(1) Budget, n° 130, VI (session de 1872-1873).

Rapport, n° 20.

Amendements du Gouvernement, n° 26.

Rapport sur ces amendements, n° 37.

Amendements, n° 58, 61 et 77.

*Amendement présenté par M. DAUBEL.*

J'ai l'honneur de proposer de porter de 44,000 francs à 64,000 francs, le chiffre du littéra A, de l'art. 128, chap. XIX du budget, concernant les subsides aux provinces et aux communes pour la restauration des monuments.

---